



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/WG.5/81
24 janvier 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION SUR LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Réunion des chefs de délégation au sein du Groupe de travail
(Genève, 19-21 avril 2006)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mercredi 19 avril 2006, à 15 heures

Point 1: Adoption de l'ordre du jour
(Mercredi 19 avril, après-midi)

1. Les chefs de délégation devraient adopter l'ordre du jour de la réunion.

Point 2: Préparation de l'examen au titre du Protocole de Göteborg de 1999
(Mercredi 19 avril, après-midi)

2. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a engagé le premier examen prévu à l'article 10 du Protocole de Göteborg de 1999, suite à l'entrée en vigueur de ce dernier en 2005 (ECE/EB.AIR/87, par. 51 b)). Il a invité tous les organes relevant de la Convention à organiser leurs travaux dans cette perspective.

À la même session, l'Organe exécutif était saisi d'un document informel, établi par le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, en collaboration avec le secrétariat et des membres du bureau de l'Organe exécutif, énumérant des éléments sur lesquels pourrait porter l'examen prévu par le Protocole. Le Groupe de travail avait examiné un document analogue à sa trente-septième session.

4. Toujours à la même session, l'Organe exécutif a décidé que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen, en collaboration avec les organes compétents relevant de la Convention devrait élaborer et évaluer des solutions permettant d'appréhender le transport à longue distance des particules et de l'ozone troposphérique, ainsi que des polluants atmosphériques qui contribuent à leur formation (ECE/EB.AIR/87, par. 51 b)). Une telle évaluation pourrait porter aussi sur des questions connexes intéressant les changements climatiques.
5. En préparation de l'examen, le secrétariat, en collaboration avec le Président du Groupe de travail, a établi dans ses grandes lignes un projet de rapport annoté à partir duquel pourrait être entrepris le premier examen (ECE/EB.AIR/WG.5/2006/1). Les participants seront invités à examiner ce document et à adopter un plan et une synthèse provisoires pour examen par le Groupe de travail des effets à sa vingt-cinquième session (30 août-1^{er} septembre), par l'Organe directeur de l'EMEP à sa trentième session (4-6 septembre) et par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-huitième session (18-22 septembre). Les représentants des organes relevant de la Convention et des centres de coordination des programmes qui participent à la réunion seront invités à indiquer leur contribution à ce travail.
6. Étant donné que l'Organe exécutif prévoit d'achever le premier examen pour sa vingt-cinquième session, en décembre 2007, le Groupe de travail devra élaborer un calendrier détaillé afin que toutes les activités soient menées à bien pour cette date.

**Point 3: Financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP
(Jeudi 20 avril, après-midi)**

7. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a noté que la décision 2002/1, relative au financement des activités de base non visées par le Protocole EMEP, n'avait pas permis de recueillir les fonds nécessaires pour coordonner les travaux (ECE/EB.AIR/87, par. 23). Il a prié le Groupe de travail de se pencher à nouveau sur la question du financement pour imaginer d'autres modalités susceptibles d'être plus efficaces que la décision 2002/1.
8. Des informations actualisées seront communiquées aux participants sur l'efficacité de la décision 2002/1 et les délégations seront invitées à envisager différentes solutions susceptibles d'améliorer l'efficacité du mécanisme de financement.

**Point 4: Poursuite des travaux relatifs aux polluants organiques persistants (POP),
aux métaux lourds et aux particules
(Jeudi 20 avril, après-midi)**

9. L'étude du caractère suffisant et efficace des obligations au titre du Protocole relatif aux POP a été achevée à la vingt-troisième session de l'Organe exécutif. L'Équipe spéciale des POP poursuit ses travaux concernant le volet B de l'examen des substances qu'il est proposé d'ajouter aux annexes du Protocole, le pentaBDE et le PFOS. En outre, les nouvelles substances que la Communauté européenne propose de son côté d'ajouter (hexachlorobutadiène, octabromodiphényle éther, pentachlorobenzène, naphthalènes polychlorés, paraffines chlorées à chaîne courte) commencent à faire l'objet d'évaluation. En décembre 2005, l'Organe exécutif a jugé que les profils de risque des substances justifiaient qu'elles soient considérées comme des POP en suivant le volet A de la procédure d'examen en 2006.

10. En ce qui concerne le Protocole relatif aux métaux lourds, l'Équipe spéciale des métaux lourds cherche à déterminer si les dispositions du Protocole sont suffisantes et ont l'efficacité voulue. Son examen devrait être achevé en 2006 et un projet de rapport sera présenté au Groupe de travail à sa trente-huitième session en septembre 2006.
11. Des travaux techniques sont par ailleurs en cours afin de rechercher les moyens de faire en sorte que les protocoles à la Convention tiennent mieux compte des particules. Le Groupe d'expert des particules fera rapport au Groupe de travail à sa trente-huitième session.
12. Les présidents des équipes spéciales et du Groupe d'experts pourraient inviter le Groupe de travail à donner des indications ou à fournir un appui pour assurer dans les délais la préparation de la trente-huitième session.

**Point 5: Mise en œuvre du plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale
(Vendredi 21 avril, matin)**

13. À sa vingt-troisième session, l'Organe exécutif a décidé de mettre en œuvre le plan d'action proposé par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen (ECE/EB.AIR/87, par. 56 a)) et a invité ce dernier à lui faire rapport à ce sujet à sa vingt-quatrième session. Il est proposé que le Groupe de travail examine et adopte à sa trente-huitième session son rapport à l'Organe exécutif. La réunion en cours offrira la possibilité de tenir des discussions informelles sur les modalités de mise en œuvre du plan d'action. Les représentants sont invités à accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles. Les délégations pourront aussi discuter de l'appui que leur pays pourrait fournir aux niveaux technique et/ou financier. Les délégations des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale voudront peut-être indiquer leurs besoins prioritaires et exposer les grandes lignes de ce qu'ils prévoient à l'avenir pour mettre en œuvre la Convention et ses protocoles.

**Point 6: Questions diverses
(Vendredi 21 avril, matin)**

14. Au moment de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour.

<p>Pour accéder plus facilement au Palais des Nations, les membres des délégations qui ne sont pas munis d'une plaquette d'identité en cours de validité doivent s'inscrire auprès du secrétariat au plus tard le 31 mars. Le formulaire d'inscription ainsi que les instructions à suivre pour le remplir sont disponibles sur l'Internet à l'adresse www.unece.org/env/wgs.</p>
--
